

L'honorable Ginette Petitpas Taylor  
Ministre de la Santé  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6

L'honorable Navdeep Bains  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6

Objet : Modifications proposées au Règlement sur les médicaments brevetés

Madame / Monsieur les Ministres,

L'ADRIQ a pris connaissance des modifications proposées au Règlement des médicaments brevetés et nous tenons à vous faire part de nos commentaires.

D'entrée de jeu, nous considérons que le mandat des organismes gouvernementaux doit être adapté aux changements qui s'opèrent dans notre société. En ce sens, nous soutenons le principe d'une couverture adéquate afin de permettre aux Québécois et aux Canadiens d'avoir accès à un éventail de médicaments.

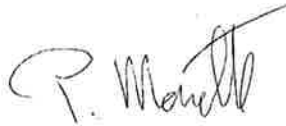
Il est de plus important que l'analyse des impacts économiques sur l'écosystème des sciences de la vie tienne compte de l'importance de l'impact sur la recherche et l'innovation, deux vecteurs importants pour le Québec et le Canada. Plusieurs de nos membres sont au cœur des activités de l'industrie pharmaceutique dont la transformation récente de son modèle d'affaires a eu des impacts structurants pour les sous-traitants et fournisseurs canadiens de l'industrie. La nouvelle chaîne d'approvisionnement mondiale de l'industrie biopharmaceutique a créé de nouvelles occasions d'affaires au Canada et surtout en matière d'exportation pour les équipementiers, fabricants à façon, laboratoires d'analyse, entreprises de recherche contractuelle et autres sous-traitants québécois et canadiens. La présence d'une masse critique de sociétés pharmaceutiques au Canada engendre d'importantes retombées économiques directes et indirectes au sein de l'écosystème des sciences de la vie. Par conséquent, il est impératif d'articuler des politiques et réglementations industrielles qui tiennent compte de l'évolution de ce secteur important des sciences de la vie.

Par ailleurs, il nous apparaît important que les modifications au Règlement s'inscrivent dans les diverses stratégies de recherche et d'innovation des gouvernements du Canada et du Québec (SQRI, FIS) et qui visent à accroître les activités de recherche et d'innovation au sein de nos entreprises, notamment celles du secteur biopharmaceutique. Plusieurs efforts sont consacrés, notamment dans le réseau de la santé au Québec, pour accroître l'innovation en matière de soins de santé.

À notre avis, les divers enjeux et les impacts liés aux modifications du Règlement sont très importants et requièrent donc une analyse en profondeur des impacts sur un écosystème névralgique pour le développement économique du Québec et du Canada.

Nous supportons ainsi une approche qui vise à évaluer tous les impacts potentiels des changements proposés pour s'assurer surtout qu'il n'y aurait pas d'effets secondaires néfastes pour l'écosystème dans son ensemble incluant les patients, ce qui irait bien sûr à l'encontre des objectifs poursuivis.

Nous vous prions de recevoir, Madame et Monsieur les Ministres, l'assurance de notre considération distinguée.



Pascal Monette  
Président-directeur général  
ADRIQ



Albert De Luca  
Président du Conseil d'administration  
ADRIQ